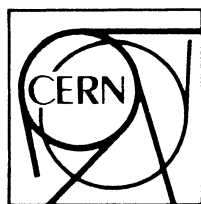


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.



☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

HOMMAGE AUX CONSTRUCTEURS DU LEP

Vendredi 30 mars 1990, dans le cadre du "1er FORUM d'Engelberg sur la Science, la Technologie et l'Économie", organisé par des autorités helvétiques, un hommage a été rendu aux constructeurs du LEP, le professeur H.Schopper, notre précédent Directeur général, et tous ceux et toutes celles qui ont contribué à cette nouvelle réussite du CERN: le personnel des entreprises, le personnel des laboratoires et universités nationales et le personnel du CERN. Nous reviendrons plus en détail sur cette cérémonie dans un prochain article.

ET RÉVISION QUINQUENNALE DES SALAIRES (TRACE)

Deux jours avant, le mercredi 28 mars au matin, le TRACE se penchait à nouveau sur la révision quinquennale des salaires¹. Lors de la réunion précédente, le 5 mars, tous les partenaires présents s'étaient mis d'accord sur le principe d'un relèvement des salaires du CERN. Il s'agissait donc d'en discuter l'ampleur et les modalités.

Le 28 mars, la Direction présentait un nouveau document intitulé "PROPOSITIONS DE LA DIRECTION (Mise à jour)" [CERN/TRACE/15] dans lequel elle répondait aux questions et observations faites par les délégués des Etats membres lors de la réunion de TRACE du 5 mars:

"2.1- Cotisations à la Caisse de Pensions: la cotisation globale à la Caisse de Pensions représente actuellement 24% du traitement de référence, soit 7% à la charge du membre du personnel et 17% à la charge de l'Organisation. Selon les grades, le traitement de référence varie entre 1,20 et 1,33 fois le traitement de base. Un groupe de travail interne poursuit actuellement l'examen du financement de la Caisse de Pensions afin d'en assurer l'équilibre à long terme. Au stade actuel des travaux, différentes hypothèses sont envisagées, prévoyant de porter la cotisation globale vers 30% du traitement de référence. Ce niveau pourrait être atteint en quelques années et selon la clef de répartition qui sera décidée, le moment venu, par le Conseil. Si cette répartition s'effectuait selon la formule 'un tiers/ deux tiers', la charge de chaque membre du personnel s'élèverait à quelques 10% du traitement de référence, soit une augmentation correspondant en moyenne à environ 3,7% du traitement de base²."

2.2- Rémunération selon le mérite: en réponse à des remarques de certaines délégations des Etats membres qui voudraient lier tout ou partie de l'augmentation de salaire à la mise en oeuvre d'une nouvelle politique du personnel faisant plus de place au mérite individuel, la Direction mentionnait qu'un examen de cette question est en cours. Signalons que l'Association du personnel n'a pas connaissance de propositions précises à ce sujet, pour le moment.

¹ voir nos articles dans les bulletin hebdomadaires: n° 36/89(4.9.89), n° 42/89 (16.10.89), n° 5/90 (29.1.90), n° 10/90 (5.3.90) et n° 11/90 (12.3.90).

² en fait une augmentation de 3,6 à 4%, selon le grade.

2.3- Indemnité de non-résidence: en réponse aux demandes de plusieurs délégations, un résumé des discussions qui ont eu lieu depuis 1979 sur l'indemnité de non-résidence et sa modification éventuelle (pour les futures recrues) était présenté [CERN/TRACE/14]. Comme convenu lors de la première réunion de TRACE, en juin 1989, il était rappelé que *"les allocations et indemnités n'entrent pas dans le cadre du présent examen"*.

Enfin, la Direction déclarait qu' *"elle ne pouvait appuyer la demande de l'Association du personnel basée sur 20% mais elle estime, simultanément, insuffisantes les indications, formulées par certaines délégations suggérant des augmentations de l'ordre de 2,5%."* Elle confirmait ses propositions antérieures:

- *Privilégier la référence aux Organisations Coordonnées.*
- *Comblar au moins l'écart additionnel constaté depuis le dernier examen, à savoir 8,8%.*
- *Partager la charge de cet effort entre l'ajustement annuel des salaires (4,4%) [...] et le budget actuel du personnel (4,4%), à partir des économies réalisées grâce à l'augmentation de la productivité et à la réduction des coûts.*

- *Etaler l'adaptation sur un nombre réduit d'années [...], soit:*

	1991	1992	1993	1994
les premiers 4,4% :	2%	1%	1,4%	-
les seconds 4,4% :	à déterminer, selon le volume et le calendrier des économies			

- *Moduler les adaptations (cf. 2.1 et 2.2)."*

Lors de la réunion, la délégation d'un État membre s'est déclarée prête à suivre ces propositions. Trois autres délégations ont déclaré que des augmentations supérieures à 2 à 3,5% n'étaient pas envisageables. Les autres délégations n'ont pas articulé de chiffre.

L'Association du personnel a rappelé que le CERN est une Organisation européenne internationale, et a réitéré sa demande que les traitements du CERN soient alignés avec ceux des Organisations européennes internationales comparables, qui leurs sont supérieurs d'environ 20%.

L'Association a signalé que cette même démarche a été proposée et approuvée par le Conseil de l'ESO, l'Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, dès 1982; l'ESO va terminer au 1er juillet 1990 l'alignement de ses salaires avec ceux des Organisations coordonnées. L'Association ne voit pas pourquoi ce qui est possible à l'ESO ne l'est pas au CERN.

Le mandat général du TRACE défini par le Conseil du CERN demande que, *"au cours de leurs délibérations, les membres du comité s'efforcent de faire converger leurs positions de façon que les rapports soumis [au Conseil, à travers le Comité des Finances] présentent des vues communes"*: l'Association est prête à faire des efforts pour atteindre un consensus, à condition toutefois que les autres parties fassent de même.

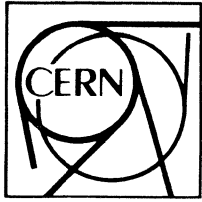
La prochaine réunion de TRACE aura lieu le 11 mai. D'ici-là, le Président de TRACE prendra contact avec les différents membres de ce comité pour essayer de réaliser ce consensus, de le formaliser en mai et de le présenter au Conseil du CERN en juin pour décision. Si les positions exposées le 28 mars, et qui présentaient peu de progrès par rapport à celles exposées le 5 mars, n'évoluent pas d'une façon appréciable, ce consensus sera impossible à obtenir.

L'Association pense que chaque partie sera sans doute contrainte à utiliser les arguments, autres que ceux de la discussion courtoise et rationnelle, qui sont généralement en usage dans ce type de négociations. Elle appelle dès maintenant le personnel du CERN à réfléchir à cette éventualité.

* * * * *

BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.



☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

JEUDI 26 AVRIL 1990, à 14h.00

AMPHITHEATRE DU BATIMENT PRINCIPAL

NOTICE

ORDINARY GENERAL MEETING

THURSDAY 26th APRIL 1990, at 2 p.m.

MAIN AUDITORIUM

ELECTION DES CANDIDATS A LA COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

RAPPEL

Dernier délai : 20 avril 1990, au moyen du bulletin de vote et des deux enveloppes grises (à retourner fermées) à l'attention du Président du Fonds d'Entraide.

ELECTION OF CANDIDATES TO THE BOARD OF THE MUTUAL AID FUND

REMINDER

Closing date : 20 April 1990, with the two grey envelopes (to be returned sealed) to the attention of the President of the Mutual Aid Fund.

CLUBS

CLUB DES CERNOISES

REUNION D'ACCUEIL POUR LES EPOUSES DES NOUVEAUX ARRIVANTS - COFFEE MORNING

Chaque mois, des membres du Club des Cernoises accueillent les nouvelles arrivées, pour les aider à s'intégrer dans la communauté locale. Les réunions ont lieu dans les salles des Clubs du Restaurant No. 2 (1er étage) de 9h.00 à 11h.00

Vous êtes invitée à assister à la prochaine réunion ou, si vous n'êtes pas encore dans la région, veuillez consulter le prochain Bulletin Hebdomadaire.

Nous espérons vivement que vous pourrez venir et serons heureuses de faire votre connaissance.

La prochaine réunion d'accueil pour les épouses des nouveaux arrivants et le **COFFEE MORNING** sont organisés par le **GROUPE DE PEINTURE SUR PORCELAINE** avec une démonstration faite par **Annie STUDER**

le
MARDI 10 AVRIL 1990

CERN WOMEN'S CLUB

WELCOME MEETING FOR WIVES OF NEWCOMERS - COFFEE MORNING

Each month, 2nd Tuesday, members of the CERN Women's Club welcome newly arrived wives to help with integration into the local community. The meetings take place in the Club Rooms, Restaurant No. 2 (first floor), from 9 am to 11 am.

You are invited to attend the next Coffee Morning or, if you have not yet come to the Geneva region, please watch the Weekly Bulletin for dates of the meetings.

We sincerely hope you can come, and look forward to meeting you.

The next meeting for wives of newcomers and **COFFEE MORNING** is organized by the **PAINTING ON PORCELAIN GROUP** with a demonstration by **Annie STUDER**

on
TUESDAY 10 APRIL 1990

EXPOSITION ARTISTIQUE

du 23 au 29 AVRIL 1990
Hall du Bâtiment Principal

LE NU

Le **Groupe de Dessin du Club des Cernoises** vous invite cordialement à son exposition consacrée au croquis du nu.

Par ailleurs, nous vous rappelons que ce Groupe est ouvert à tous ceux et toutes celles qui s'intéressent au dessin, et se réunit le **jeudi soir de 20h.00 à 22h.00** dans la Salle des Clubs, Restaurant No. 2 (Bâtiment 504).

ASSOCIATION DU PERSONNEL
15-16/90 - 09.04.90

THE NUDE

The **Life Drawing Group of the CERN Women's Group** cordially invites you to view their showing of sketches of nudes.

May we remind you that this group is open to both men and women, and meets on **Thursday evening from 8 to 10 p.m.** in the Club room of Restaurant No.2 (Building 504).

STAFF ASSOCIATION